



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

mesures en faveur du pouvoir d'achat

Question au Gouvernement n° 1204

Texte de la question

MESURES EN FAVEUR DU POUVOIR D'ACHAT

M. le président. La parole est à M. Didier Martin, pour le groupe La République en marche.

M. Didier Martin. Monsieur Olivier Dussopt, depuis hier, c'est chose faite : les cotisations salariales pour l'assurance chômage ont totalement disparu pour tous les salariés français. C'est un pas décisif pour le pouvoir d'achat des salariés, qui voient leur salaire net augmenter ce mois-ci de 17 euros lorsqu'ils sont rémunérés au SMIC, sans que cela ne coûte un seul centime aux entreprises.

Le pouvoir d'achat, certes grignoté par d'autres dépenses, de gaz et d'essence notamment, bénéficiera de cette suppression des cotisations salariales. C'est une bonne mesure. Elle est donc la bienvenue, au même titre que le coup de pouce accordé aux familles monoparentales. De même que les revalorisations du minimum vieillesse et de la prime d'activité. De même que l'instauration d'un reste à charge zéro pour l'optique, les soins dentaires et les appareils auditifs. Évidemment, le pouvoir d'achat bénéficiera de la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages.

Cette suppression des cotisations salariales a été financée par une augmentation de la CSG, effort substantiel pour la plupart des retraités. Je salue leur effort, comme je salue aussi l'effort budgétaire de 350 millions d'euros, récemment annoncé par le M. le Premier ministre, pour que 300 000 retraités, aux revenus modestes, soient dispensés de cette augmentation. Ce geste d'équité sera apprécié, j'en suis sûr. Contribuer à un renforcement du pouvoir d'achat de tous, en particulier de ceux qui en ont le plus besoin, doit rester notre priorité.

Monsieur le secrétaire d'État, pouvez-vous rappeler à la représentation nationale les mesures que votre Gouvernement mettra en œuvre pour améliorer encore le pouvoir d'achat des Français, en particulier celui de nos concitoyens aux revenus les plus modestes ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'action et des comptes publics.

M. Olivier Dussopt, secrétaire d'État auprès du ministre de l'action et des comptes publics. Monsieur le député, vous avez raison de le souligner, la deuxième vague de diminution des cotisations salariales arrive ce mois d'octobre. Nous allons continuer sur cette voie de l'amélioration du pouvoir d'achat des Français. Le budget pour 2019 prévoit d'alléger les prélèvements obligatoires de 6 milliards d'euros sur les ménages. Comme nous l'avons fait en octobre 2017 pour l'année 2018, le budget pour 2019 revalorisera la prime d'activité à hauteur de 20 euros par mois. L'année prochaine, nous exonérerons, à partir du quatrième trimestre, les cotisations sociales effectuées par les salariés, ce qui se traduira par un gain net supérieur à 11 % pour chaque heure supplémentaire travaillée. Cela contribuera à revaloriser les revenus du travail et le pouvoir d'achat des ménages.

Nous continuerons sur cette lancée avec la volonté de revaloriser les revenus du travail et de rendre du pouvoir d'achat à l'ensemble des ménages, notamment aux plus fragiles. Vous avez évoqué la disposition, annoncée par le Premier ministre, visant à ce que 300 000 foyers de retraités aux revenus modestes ne subissent plus l'augmentation de la CSG, appliquée depuis l'année dernière. Nous augmenterons l'allocation du minimum vieillesse au mois d'avril prochain, comme nous l'avons déjà fait en avril 2018 ; de même, nous augmenterons l'allocation aux adultes handicapés de 40 euros en 2019, après une hausse de 50 euros en cette fin d'année.

Nous pourrions aussi rappeler qu'à la suite de travaux expérimentaux, nous allons généraliser le chèque énergie, qui profitera à 3,6 millions de ménages, pour un montant d'environ 150 euros, de manière à les aider, notamment les plus fragiles et les plus précaires, à faire face à l'augmentation des prix de l'énergie dans leur quotidien.

Enfin, la première tranche de dégrèvement de la taxe d'habitation sera effective dès ce mois d'octobre ; ce mouvement sera poursuivi l'année prochaine, afin que 80 % des ménages ne paient plus cette taxe en 2020.

Données clés

Auteur : [M. Didier Martin](#)

Circonscription : Côte-d'Or (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1204

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : Action et comptes publics (M. le SE auprès du ministre)

Ministère attributaire : Action et comptes publics (M. le SE auprès du ministre)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 octobre 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [3 octobre 2018](#)